

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix sept septembre deux mille neuf, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 10/09/2009

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Bernard POULET, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Roger DESROCHES, Michelle DEMONET, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Anne SERVE, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADE, Monique REIX – BUSSY, Jean-Pierre MORLON.

EXCUSES : Arlette DEMAR, Alain FAUCHER, Philippe STEYAERT, Béatrice DUFOUR.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2008 – 093 : RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ACCUEIL POLYVALENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-133 du 23 janvier 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu le Code du Travail

Vu la circulaire 2005-12 relative à la mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi

Monsieur le Président propose de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 1er octobre 2009.

Monsieur le Président rappelle que ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements. Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat.

Monsieur le Président demande de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec l'Etat et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 6 mois, étant précisé que ce contrat peut-être renouvelé deux fois dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et l'Etat.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
23 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Décide de créer un poste d'agent d'accueil polyvalent dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 6 mois renouvelable deux fois dans la limite de 24 mois.

Précise que le contrat de travail est fixé à 28 heures par semaine.

Indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

Autorise Monsieur le Président à mettre en oeuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi de la Haute-Vienne pour ce recrutement.

Précise que notre collectivité bénéficiera d'une aide mensuelle de l'Etat dans les conditions arrêtées dans le cadre de la convention avec Pôle emploi, ainsi que de l'exonération des cotisations patronales.

Fait et délibéré à Saint-Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 18 septembre 2009

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le : 24 / 09 / 2009

Le Président,

Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : creation d'un poste d'agent d'accueil polyvalent dans le cadre d'un dispositif d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi

Date de transmission de l'acte : 24/09/2009

Date de réception de l'accusé de réception : 24/09/2009

Numéro de l'acte : 2009-093 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20090917-2009-093-DE

Date de décision : 17/09/2009

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.2. Personnel contractuel